



Agriculture

Economie

Infrastructures

Education

Social

Sport

Technologies

Tourisme

Culture

Cantal

a u e n i r



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU CONSEIL GENERAL

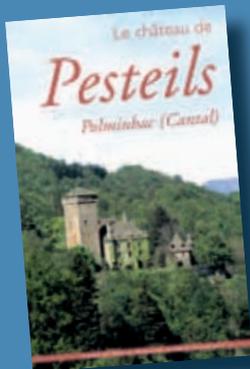


Convention Agricole 2003 - 2006

Le Conseil Général aux côtés
des agriculteurs cantaliens



A découvrir...



Le Château de Pesteils : histoire, architecture, décoration

Cet ouvrage est coédité, avec l'aide du Conseil Général, par l'Association des Amis de Pesteils et par l'Association des Amis du Patrimoine de Haute Auvergne, dont il constitue le cahier n°1.

Composé de 72 pages, l'ouvrage est co-rédigé par MM. Edouard BOUYE et Benoît-Henry PAPOUNAUD et compte 40 illustrations en couleurs. Vendu 12 euros, il est disponible à la boutique du Château et dans la plupart des librairies du Cantal.

Renseignements :
04.71.46.21.56 (Château de Pesteils)
06.79.38.77.24 (AAPHA)

Rapport d'activité des services du Conseil Général - 2005

Destiné à rendre compte de la situation de l'institution ainsi que de l'activité des services départementaux et des organismes « satellites », le rapport d'activité 2005 vient de paraître.

Il illustre de manière très concrète l'étendue et la diversité des politiques publiques menées par le Conseil Général.

Un document disponible sur simple demande au **04.71.46.21.61** ou téléchargeable sur le site internet du Conseil Général : www.cg15.fr



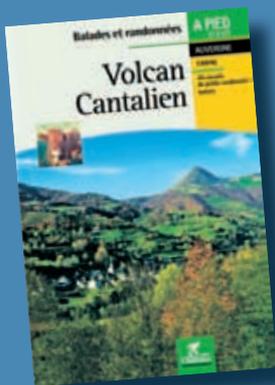
Volcan cantalien - Balades et randonnées

Les éditions Chamina viennent d'éditer, dans leur collection « A pied et à VTT », une nouvelle version de ce topo-guide référençant au niveau du Volcan cantalien pas moins de 49 circuits de petite randonnée balisés.

Ce guide, réalisé en partenariat et avec le soutien financier du Conseil Général, a été élaboré en totale cohérence avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Les itinéraires présentés dans ce guide ont été sélectionnés par les éditions Chamina et aménagés par les collectivités locales, pour favoriser la rencontre avec chacune des vallées, des crêtes et des plateaux qui constituent le Massif cantalien.

Vendu 14,50 euros, il est disponible dans la plupart des librairies du Cantal. Renseignements : Topo-guides Chamina - Tél. : **04.73.92.81.44** - www.chamina.com



04

Georges Pompidou et le monde des campagnes



06

Convention Agricole 2003 - 2006 : le Conseil Général aux côtés des agriculteurs cantaliens



10

Une convention de développement au service de l'attractivité du bassin aurillacois et du renforcement de l'offre cantalienne



14

AQUATEIL, un espace bien-être en Châtaigneraie



15

Scénoparc i0 : l'animal, la nature et l'homme...



16

RD 120 et 990 : deux liaisons d'importance pour l'ouverture du Cantal



17

Instantanés



22

Expression des groupes politiques



CANTAL Avenir

Édité par le Conseil Général du Cantal
Hôtel du Département - 28, avenue Gambetta - 15015 Aurillac Cedex
Tél. : 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 07

Directeur de la Publication : Vincent DESCIEUR
Rédaction : Pierre-Yves LAVALLADE, Michel LEFLOUR,
Elyane FONTANEL et Stéphanie RENAUX

Conception / Création : PVD Communication - Tél. : 04 71 64 88 88
Impression : Imprimerie MODERNE - Tél. : 04 71 63 44 60

Crédits photos : Jean-Michel PEYRAL - Pierre SOISSONS - Thierry LINDAUER - Henry PASSEMAR -
L'Union du Cantal - La Montagne - Communauté de Communes Entre Cère et Bance -
Office de Tourisme de La Roquebrou - CC du Cantal / Nicolas MONCLUS - Scénoparc i0 -
CABA / Thierry BONNET - Agence de Presse ZINC pour ECLAT -
ECLAT 2006 / création graphique : Delphine TRAPENAT d'après une illustration d'Henri GALERON -
Cantal Tourisme - Service Communication du Conseil Général
Tirage : 72 500 exemplaires - Dépôt légal : juillet 2006



Juillet est toujours très attendu car il annonce le début des vacances estivales après de longs mois de travail et d'activité.

Cette période, propice à la lecture, est donc l'occasion de découvrir ce nouveau numéro de Cantal Avenir qui accorde une large place aux événements de ces dernières semaines et aux projets auxquels le Conseil Général a apporté son soutien, car ils contribuent à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre cantalienne.

Modernisation des équipements existants, création de nouvelles structures adaptées aux attentes des Cantaliens : voilà bien quelques-unes des ambitions qui guident notre action et qui visent à renforcer l'attractivité de notre territoire !

A travers la convention, d'un montant de 4 millions d'euros, qui lie le Conseil Général à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), vous constaterez que ces objectifs se concrétisent avec notamment le nouveau centre aquatique ou la grande halle dont le rayonnement dépassera très largement le seul bassin aurillacois.

Je tiens d'ailleurs à me féliciter des bonnes relations de travail que le Conseil Général et la CABA entretiennent et qui permettent une complémentarité de nos actions au service de tous les Cantaliens.

Autre sujet majeur abordé dans ce numéro : la Convention Agricole 2003 - 2006 qui participe à la modernisation des infrastructures, à l'évolution qualitative de nos productions et la diversification de notre agriculture.

Conçue et préparée en étroite concertation avec la profession, cette convention représente un volume financier prévisionnel de plus de 11 millions d'euros sur trois ans et demi.

D'autre part, en ce début de saison, je souhaite que les efforts conjoints du Conseil Général et de Cantal Tourisme portent leurs fruits et se traduisent par une hausse significative de la fréquentation touristique.

Je conclurai mon propos en souhaitant à toutes et à tous d'excellentes vacances et pour ceux qui auraient fait le choix de séjourner dans le Cantal, je les invite à profiter pleinement des nombreuses manifestations de ces mois d'été qui bénéficient du concours du Conseil Général.

Bon été à tous !
Avec l'assurance de mes sentiments dévoués

Vincent DESCEUR

Président du Conseil Général



Photographie : Henry PASTEMARD - Tous droits réservés

Georges Pompidou et le monde des campagnes

Le Cantal a accueilli les 8 et 9 juin derniers un colloque organisé par l'Association Georges Pompidou, en partenariat étroit avec le Conseil Général et l'association départementale Georges Pompidou présidée par Alain MARLEIX, Député du Cantal, sur le thème : « Georges Pompidou et le monde des campagnes, 1962 – 1974 ». L'occasion d'étudier en détail les mutations de la France rurale, favorisant ainsi la recherche historique sur l'œuvre et la personnalité de l'ancien Président de la République.

Créée en 1989 et reconnue d'utilité publique en 1993, l'Association Georges Pompidou réunit des personnalités qui ont apporté leur collaboration à l'ancien Président de la République, mais également des universitaires et des chercheurs qui s'intéressent à son action.

L'association Georges Pompidou

« Le conseil scientifique, composé d'universitaires et d'un représentant des Archives nationales, a confié à des chargés de recherches la mission d'étudier les mutations de la France pendant les années 60 et le début des années 70. De cette façon, l'Association Georges Pompidou favorise la recherche historique sur l'œuvre et la personnalité de l'ancien Président de la République et participe à l'étude d'une période charnière de l'histoire contemporaine » indique Alain BRIOTTET, Secrétaire Général de l'Association Georges Pompidou et ancien Ambassadeur de France.

Des recherches historiques et scientifiques

« L'Association Georges Pompidou contribue à accroître le fonds conservé aux Archives nationales, en recueillant les archives personnelles des collaborateurs et en menant un programme d'archives orales. Elle soutient également la recherche scientifique par des publications et attribue, chaque année, un prix » poursuit Denise ESNOUS, Secrétaire Générale Adjointe et ancienne collaboratrice du Président Pompidou.

« L'histoire des années Georges Pompidou est une histoire encore récente et l'accès progressif aux sources en fait un terrain de recherche fructueux. De fait, les archives écrites s'ouvrent de plus en plus aux chercheurs, les témoignages oraux viennent les enrichir et le croisement des sources permet une intéressante confrontation » ajoute Alain BRIOTTET.

Programme du colloque des 8 et 9 juin derniers

L'association tend également à diffuser les connaissances relatives à cette période par l'organisation régulière de colloques, dont les actes sont publiés, portant sur des thèmes variés relatifs aux années Pompidou.





« Ces colloques permettent aux universitaires d'exposer l'avancement de leurs travaux, de faire le point sur l'état de la recherche et de lancer de nouvelles pistes de réflexion. Ils sont aussi une occasion de dialogue entre chercheurs et témoins » précise Alain BRIOTTET.

En ouverture du colloque aurillacois, le Président Vincent DESCŒUR a déclaré : « Du Président Pompidou, je garde l'image d'une stupéfiante modernité, d'un visionnaire qui a fait de la mutation de l'espace rural une priorité en posant les bases de l'aménagement du territoire (...) La relation de Georges Pompidou aux Cantaliens va bien au-delà d'une simple relation institutionnelle, elle a été fusionnelle ».

« Georges Pompidou n'était pas en mission dans le Cantal, il était chez lui ! » a poursuivi le Président DESCŒUR tout en indiquant dans son propos le rôle déterminant du Président Pompidou dans le développement de projets structurants comme la station du Lioran.

« Le sentiment qui m'habite est un sentiment de fierté au regard du rôle qui a été celui de notre compatriote, auquel se mêle un léger parfum d'inachevé compte tenu du fait que cette relation si forte a été malheureusement et prématurément interrompue » a souligné Vincent DESCŒUR.

Le colloque a été organisé autour de trois temps forts et d'intervenants de grande qualité. Parmi eux, citons : MM. Eric BUSSIERE, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris IV – Sorbonne / Pierre LELONG / Gilbert NOEL, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Rennes 2 / Michel WOIMANT et Jean-Robert PITTE, Professeur de Géographie et Président de l'Université de Paris IV – Sorbonne.

1 - Georges Pompidou : un projet agricole pour la France

- Georges Pompidou : quelles images et quel usage de sa « ruralité »,
- Georges Pompidou, homme de la terre cantalienne : une image pour un destin,



- Georges Pompidou et l'agriculture : approches française et européenne,
- La position française dans les négociations agricoles européennes pendant la présidence de Georges Pompidou.

2 - Acteurs et outils de la modernisation agricole

- Georges Pompidou et les organisations professionnelles agricoles (1962 - 1974),
- Le monde rural comme enjeu électoral de 1962 à 1974,
- L'enseignement agricole,
- Le rôle du Crédit Agricole dans la modernisation de l'agriculture (1962 - 1974).

3 - Les enjeux de l'aménagement rural

- Les enjeux territoriaux de la modernisation agricole dans le Cantal et dans le Lot : regards croisés,
- Le tourisme rural,
- Le monde des campagnes et la politique de l'environnement.

A l'occasion de ce colloque, le Président de la République, Jacques CHIRAC, avait tenu à délivrer un message personnel : « Les racines de Georges Pompidou plongeaient loin dans cette terre du Cantal, dont il fut le député et où vous avez choisi de vous réunir pour évoquer son action en faveur du monde rural et agricole (...) Il avait la conviction que l'agriculture constituait, pour notre pays, une richesse primordiale. Il avait confiance dans la capacité du monde rural à se moderniser sans renier ses traditions et ses valeurs, dans lesquelles il voyait un élément de solidité, d'équilibre et de force pour notre pays tout entier ».

Le Président Jacques CHIRAC a tenu également à souligner « l'effort important pour que notre agriculture ne soit pas laissée-pour-compte du vaste mouvement de modernisation du pays. Georges Pompidou y prit une part décisive, en cherchant toujours à concilier le progrès technique et économique avec le respect des hommes ».

« Le Conseil Général et l'association départementale Georges Pompidou ne peuvent que se réjouir d'avoir accueilli un colloque de cette qualité autour de l'œuvre d'un des plus illustres cantaliens, centré notamment sur une thématique si chère au département et au Président Pompidou » conclut Alain MARLEIX, Député du Cantal.

Convention Agricole 2003 - 2006 : le Conseil Général aux côtés des agriculteurs cantaliens

Conçue et préparée en étroite concertation avec les représentants de la profession, la Convention Agricole 2003 – 2006 participe à la modernisation des infrastructures, à l'évolution qualitative des productions et à la diversification. Cette convention représente un volume financier prévisionnel de plus de 11 millions d'euros sur trois ans et demi.

« Cette convention, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2006, a déjà permis d'engager 9,2 millions d'euros en trois ans » précise Jean-Yves BONY, Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Agriculture.

Celle-ci s'articule autour de quatre axes principaux :

- des acteurs performants,
- des infrastructures modernes,
- des productions de qualité,
- des races emblématiques.



Des acteurs performants

Ce volet de la convention recense un certain nombre de mesures qui tendent à favoriser l'installation, la formation et à soutenir les jeunes agriculteurs engagés dans une démarche de production de qualité et la création d'ateliers de production diversifiée.

Des infrastructures modernes

Il s'agit d'aides aux investissements liés à la construction de bâtiments à partir de 800 mètres d'altitude, à la modernisation des bâtiments d'élevage et à la diversification de la production.

Des productions de qualité

Ce troisième point de la convention vise à encourager les agriculteurs à s'intégrer dans certains programmes pour une amélioration génétique des cheptels, un renforcement de la qualité sanitaire, mais également à accompagner les démarches de production de qualité et de diversification (lapins, porcs, ovins, chevaux, productions végétales...).



Des races emblématiques

Enfin, le quatrième et dernier volet d'actions de la convention contribue à l'essor des races Salers et Aubrac, à l'amélioration génétique du cheptel, à la diffusion du progrès génétique auprès des éleveurs et au développement des outils de promotion et de communication.

Un premier bilan qui confirme l'impact et l'efficacité de cette convention

Au terme de trois ans de fonctionnement, le Conseil Général et ses partenaires agricoles constatent avec satisfaction que les éleveurs cantaliens ont pris conscience de la nécessité d'adapter les outils de production, puisque les projets d'investissements liés aux bâtiments sont de plus en plus nombreux.

La nécessité d'adapter les outils de production

Ce processus semble d'ailleurs s'accroître depuis la mise en place du « Plan bâtiment ». En effet, la restructuration ou la création d'un bâtiment adapté aux filières d'élevage améliore la productivité et facilite le travail de l'éleveur tout en assurant le bien-être des animaux et la qualité des produits.

« De ce fait, le Conseil Général engage chaque année environ 1 300 000 euros pour des projets de bâtiments alors qu'il était prévu initialement 960 000 euros » précise Alain MARLEIX, Président de la Commission Agriculture du Conseil Général.



« De plus, afin d'optimiser l'ensemble des aides publiques en faveur des exploitations d'élevage, le Conseil Général a décidé, le 1^{er} juillet 2005, d'intervenir en complément du « Plan État » de modernisation des bâtiments d'élevage pour la construction ou l'extension des bâtiments à partir de 800 mètres d'altitude, la transformation à la ferme des produits issus de l'activité d'élevage bovin et ovin, les investissements relatifs au stockage des effluents d'élevage hors zones vulnérables » ajoute Alain MARLEIX.

Lors de cette même réunion, l'Assemblée départementale a également décidé d'apporter un appui supplémentaire aux projets de diversification en augmentant le plafond d'investissement pris en compte pour le calcul de l'aide.



Un accroissement significatif des investissements liés à des productions diversifiées

Depuis quelques années, le Conseil Général constate un accroissement significatif des investissements liés à des productions diversifiées, car de nombreux éleveurs s'orientent vers une valorisation de leur production, notamment par la transformation du lait et de la viande.



Ce phénomène est accentué par une augmentation des installations de jeunes agriculteurs en diversification, dont certains ateliers de production sont innovants dans notre département.

Des exemples concrets de diversifications réussies

A titre d'exemple, le Conseil Général a apporté son soutien financier à l'installation (hors cadre familial) d'une jeune agricultrice en production de pigeons. Cet élevage est unique dans le Cantal et a reçu le premier prix régional de l'installation en diversification lors du dernier Sommet de l'Élevage de Cournon.

Ce projet qui prévoit l'élevage, l'abattage et la commercialisation de pigeons représente un investissement global de plus de 144 000 euros.

Dans le cadre des productions de diversification qui sont inhabituelles dans notre département,

le Conseil Général a également contribué au financement du projet de deux jeunes agriculteurs (installés hors cadre familial) sur un atelier de poules pondeuses.

La valorisation génétique des races Salers et Aubrac

« L'autre point fort de la convention départementale est la valorisation des races Salers et Aubrac, notamment sur le plan génétique avec, à ce jour, 615 éleveurs engagés dans cette démarche. Le montant global des aides attribuées pour l'essor de ces races s'élève à plus de 1 200 000 euros » indique Alain MARLEIX.

« Devant les résultats obtenus, un nouveau plan d'actions est en cours d'élaboration pour la période 2007 - 2009, en lien avec le nouveau Projet Agricole Départemental et les orientations des politiques agricoles de nos partenaires » tient à conclure Jean-Yves BONY.





La convention agricole en chiffres

En trois ans, les crédits engagés s'élèvent déjà à 9,2 millions d'euros :

Acteurs performants : 1 831 414 euros

- aides directes aux agriculteurs :
437 451 euros
(293 bénéficiaires),
- aides aux structures pour
des prestations réalisées
en faveur des agriculteurs :
1 393 963 euros.

Infrastructures modernes : 3 611 242 euros (1 118 bénéficiaires)

Productions de qualité : 2 547 543 euros

- aides directes : 1 274 713 euros
(1 077 bénéficiaires),
- aides aux structures : 1 272 830 euros.

Races emblématiques : 1 205 276 euros

- programme Salers (génétique et promotion) :
1 104 696 euros (510 éleveurs engagés
dans le programme génétique),
- programme Aubrac (génétique et promotion) :
100 580 euros (105 bénéficiaires).



Une convention de développement au service de l'attractivité du bassin aurillacois et du renforcement de l'offre cantalienne

Dans le cadre de sa politique de contractualisation, le Conseil Général a signé le 28 septembre 2004 avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) une ambitieuse convention de développement portant sur les années 2004 à 2006 autour d'objectifs reconnus et partagés. A travers cette convention, le Conseil Général s'est engagé à soutenir des projets structurants de l'agglomération aurillacoise à hauteur de 4 millions d'euros. Ces réalisations sont aujourd'hui bien avancées... l'occasion de revenir en détail sur cinq projets majeurs.

Cette convention de développement comporte cinq volets : les zones d'activités industrielles et artisanales, les grands équipements, les documents d'aménagement de l'espace, le développement touristique et enfin, les équipements culturels.

La ZAC du Puy d'Esban : les aménagements débutent



Préparée depuis quatre ans sous maîtrise d'ouvrage de la SEBA 15, mandatée par la CABA, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Puy d'Esban va répondre aux besoins d'implantations économiques.

« En effet, Tronquières et les Quatre Chemins étant pratiquement saturées, de nouveaux espaces étaient nécessaires pour permettre le développement d'activités existantes ou l'accueil de nouvelles entreprises » précise Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et Conseiller Général.

Cette nouvelle ZAC, située sur la commune d'Ytrac, couvre 35,7 hectares dont 21,9 hectares seront cessibles à des entreprises pour la construction de 60 000 m² de locaux, répartis en deux secteurs géographiques. Découpés sur mesure, les terrains sont commercialisés depuis le mois de juin (39 entreprises s'étaient préalablement déclarées intéressées).

La recette de cession des terrains est estimée à 5 420 100 euros, le reste du coût de l'opération étant financé par une participation de 5 265 300 euros de la CABA et des subventions diverses dont celle du Conseil Général d'un montant de 210 000 euros.

Les grands équipements : étoffer et valoriser l'offre cantalienne

S'agissant des grands équipements, quatre projets sont recensés dans la convention : le centre aquatique communautaire, la halle à vocation économique et culturelle, le pôle cheval de Tronquières (porté par le Conseil Général et auquel la CABA apportera une participation de 250 000 euros) et enfin la desserte du biopôle.

Un centre aquatique communautaire

« La CABA, avec le soutien du Conseil Général, a décidé d'équiper l'agglomération aurillacoise d'un centre aquatique fonctionnel, conçu pour satisfaire à la fois les attentes du grand public, des scolaires et des clubs sportifs. Après un chantier de seize mois sur un site de trois hectares implanté à la Ponétie - Aurillac, le public pourra profiter au printemps 2007 de ce nouvel équipement » indique le Président MEZARD.



Le centre aquatique est un bâtiment de 3 988 m², dont 1 107 m² de bassins. Parfaitement orienté, le choix d'implantation ouvre le bâti et les espaces extérieurs vers les équipements existants sur la plaine de jeux de la Ponétie.

Le centre aquatique sera composé de :

- un bassin sportif de 525 m² et d'une profondeur de 2 m,
- un bassin ludique de 298 m² et d'une profondeur de 1,20 à 1,40 m,
- une pataugeoire de 49 m²,
- un espace balnéo / relaxation de 251,30 m².



A l'extérieur, seront implantés : un bassin ludique de 192 m², une pataugeoire de 21 m² ainsi qu'un pentagiliss avec quatre couloirs.

En outre, les espaces extérieurs restants (16 000 m²) offriront la possibilité de mettre en place des activités ludiques et sportives variées. D'un coût de 8 191 000 euros HT, le centre aquatique de la CABA bénéficie d'un soutien du Conseil Général à hauteur de 800 000 euros.

La Halle à vocation économique et culturelle : une forte attente de la population et des acteurs locaux

« La Halle fait l'objet d'une très forte attente de la part de la population cantalienne. Le bassin aurillacois est à ce jour dans l'incapacité d'accueillir de grands concerts ou des manifestations d'envergure » précise Vincent DESCEUR, Président du Conseil Général.

Ce nouvel équipement permettra d'accueillir des manifestations diverses telles que :

- des manifestations à caractère économique (foires, expositions, congrès, conventions, salons professionnels et thématiques...),
- des manifestations culturelles et de loisirs (concerts, spectacles divers...),
- des manifestations sportives mais de manière exceptionnelle.

« Après une recherche approfondie, le choix final d'implantation s'est porté sur une zone urbaine centrale – la place du 8 Mai à Aurillac – bénéficiant en outre de la proximité d'infrastructures de transports existantes » ajoute Jacques MEZARD.

Sur une surface totale de 11 000 m², la Halle constituera un ensemble de 4 050 m² sur 15,40 m de hauteur. Le projet choisi constitue un signe architectural fort, à la fois contemporain et parfaitement adapté aux besoins techniques.

A l'intérieur, différents espaces s'étendront sur 1 000 m² : parvis d'accueil et foyer (540 m²) / bars, restauration, sanitaires, locaux techniques au rez-de-chaussée / bureaux, loges, espace VIP à l'étage.



Au cœur du bâtiment, la salle occupera 2 700 m² dont 450 m² de scène et proposera différentes configurations selon l'évènement accueilli (en fonction de la configuration choisie, la salle pourra accueillir 2 480 places assises ou 4 300 personnes debout).

Le coût global de la construction s'élève à 8 700 000 euros HT, avec une participation du Conseil Général de 1 200 000 euros. Son ouverture est prévue pour la fin 2007.

Développement touristique : le sentier de découverte des gorges de la Jordanne

Entre le pont de Méjanet, en contrebas de Saint-Julien-de-Jordanne, et le pont de Gétine, à la limite entre Saint-Cirgues-de-Jordanne et Lascelle, la Jordanne serpente sur trois kilomètres au fond de gorges, d'une profondeur variant de 20 à 60 mètres, creusées par l'eau au fil des siècles dans des brèches volcaniques.



Afin de mettre cette richesse naturelle à la portée de tous et de créer une nouvelle activité touristique, la CABA, sur proposition des communes de Saint-Cirgues-de-Jordanne et de Lascelle, a initié en 2004 l'aménagement du « Sentier de découverte des gorges de la Jordanne ».

A partir du parking situé entre Lascelle et Saint-Cirgues, un cheminement est rendu accessible au plus grand nombre sur trois kilomètres aller-retour grâce au nettoyage des berges, à la pose de mains courantes pour sécuriser le parcours et la mise en place de passerelles de bois pour passer d'une rive à l'autre (balade de deux heures aller-retour, accessible aux visiteurs « de 7 à 77 ans » équipés de chaussures de marche).

« Tous ces aménagements ont été réalisés en respectant au maximum le milieu naturel avec un objectif prioritaire : proposer une randonnée totalement sécurisée » souligne Jacques MEZARD.



Démarrés à l'automne 2005, les travaux se poursuivront jusqu'en juillet 2006. Quand ils seront achevés, le sentier sera ouvert tous les jours jusqu'au 31 août 2006, de 9 heures à 18 heures pour le premier été.

« Entre Lascelle et Saint-Cirgues-de-Jordanne, le Syndicat Mixte du Puy Mary va aménager un parking d'une quarantaine de places complété par des panneaux d'information sur les Gorges, la Vallée de la Jordanne et le Puy Mary » ajoute Vincent DESCEUR, Président du Syndicat Mixte du Puy Mary.

D'un coût prévisionnel de 447 595 euros HT, la CABA a sollicité le soutien du Conseil Général pour ce projet à hauteur de 134 278 euros.

« Le Chaudron » : accompagner le développement des musiques amplifiées

Au printemps 2006, deux studios spécialement équipés pour la pratique des musiques amplifiées ont ouvert leurs portes au Parc de la Fraternité à Aurillac, après onze mois de travaux.

Cette réalisation répond à l'attente des groupes locaux et permet de promouvoir et d'accompagner le développement d'une pratique culturelle particulièrement appréciée des jeunes.

Le bâtiment, d'une surface de 123,6 m², se compose d'un studio d'enregistrement de 45 m² relié à une régie de 5 m², d'un studio de répétition de 30 m² et enfin, d'un espace accueil de 21,2 m².

Les travaux, d'un coût total de 218 000 euros HT, ont été financés par la CABA avec le soutien du Conseil Général à hauteur de 32 700 euros.

« Baptisés Le Chaudron, les nouveaux studios vont être un élément de développement et de rayonnement en matière de musiques amplifiées, en permettant la mise en place d'un projet culturel, artistique et social ouvert aux multiples partenariats, notamment dans le domaine de la création artistique, de la formation, de l'animation, de la jeunesse et de l'éducation populaire » complète le Président Jacques MEZARD.



Par convention, ces studios sont mis à la disposition de l'association « Love Mi Tendeur », qui en assure la gestion et en est l'utilisateur prioritaire en lien avec ses partenaires locaux que sont l'École Nationale de Musique et de Danse d'Aurillac, l'Association Départementale pour la Musique et la Danse et les différents centres sociaux.

Renforcer l'attractivité de notre territoire pour accueillir demain de nouveaux Cantaliens

Outre les projets structurants référencés dans cette convention de développement, bien d'autres dossiers de la CABA bénéficient de financements du Conseil Général : étude relative au plan de déplacements urbains, schéma de cohérence territoriale, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, entretien et création d'itinéraires VTT et de sentiers de randonnée pédestre, modernisation du camping de Jussac, piscine du camping d'Arpajon-sur-Cère, travaux de

restauration de seuils de rivières, création d'une station d'épuration à Velzic, programmes d'adduction d'eau potable... Enfin, près de 240 000 euros ont participé au financement du centre d'accueil UCPA de Lascelle.

« Les relations constructives qui prévalent entre les deux collectivités permettent également de porter ensemble des manifestations événementielles comme par exemple la fête européenne du camping-car ou très bientôt le 1^{er} Festival international du Quad qui aura lieu du 15 au 18 septembre 2006 » souligne Vincent DESCŒUR.

Autre dossier qui mobilise pleinement les deux collectivités (hors convention) : le Pôle d'enseignement supérieur aurillacois avec un soutien continu du Conseil Général et de la CABA qui agissent en complémentarité et qui accompagnent la dynamique existante en offrant à l'ensemble de la communauté étudiante des conditions d'accueil et des services de qualité.

Globalement, *« cette convention de développement 2004 - 2006 est un levier important au niveau du volume d'investissements engagés, qui a des incidences fortes sur l'activité économique départementale »* précise Jacques MEZARD.

« L'amélioration de l'offre de services, qu'il s'agisse de l'offre de loisirs, d'activités sportives ou culturelles, de l'offre de services au public... plus généralement tout ce qui concourt à renforcer l'attractivité du Cantal dans le but de pouvoir demain accueillir de nouveaux Cantaliens est une priorité commune au Conseil Général et à la CABA. Cette convention est la traduction concrète de cette ambition conjointe » conclut Vincent DESCŒUR.



Aquateil, un espace bien-être en Châtaigneraie

Ouvert au public le 9 juin dernier, le centre de remise en forme du Moulin du Teil, sur la commune du Rouget, est un des axes majeurs du projet de développement de la Communauté de Communes « Entre Cère et Rance ».

Au cœur de la Châtaigneraie cantalienne et à proximité du lac de Saint-Etienne-Cantalès, la commune du Rouget a entrepris depuis plusieurs années d'affirmer sa vocation touristique en créant, en particulier, la base de tourisme du Moulin du Teil.

« Ce site est devenu un pôle touristique structurant pendant la période estivale et suite aux conclusions d'une étude de développement, la commune a souhaité créer, dans le cadre d'un projet plus vaste de centre de loisirs, un centre de remise en forme » précise Michel LAFON, Vice-Président du Conseil Général, Vice-Président de la Communauté de Communes « Entre Cère et Rance » et Maire du Rouget.

« Avec la création d'une intercommunalité, la compétence économique et touristique a été transférée à la Communauté de Communes et nous avons donc repris la maîtrise d'ouvrage du projet initié par la commune du Rouget » indique Christian MONTIN, Président de la Communauté de Communes « Entre Cère et Rance ».

Le Conseil Général, cofinanceur de cet équipement

Compte tenu du rayonnement potentiel d'Aquateil (d'un coût global de 2,3 millions d'euros HT), le Conseil Général a choisi d'accompagner le projet à hauteur de 330 990 euros au titre de sa politique en faveur des Points Forts Touristiques. Il convient également de signaler que cet équipement a bénéficié de crédits FNADT d'un montant de près de 244 000 euros dans le cadre de l'Entente Interdépartementale de la Vallée du Lot présidée par Vincent DESCEUR.



Un équipement qui répond à une attente de la clientèle

Aquateil, qui emploie aujourd'hui cinq personnes, propose une gamme d'équipements adaptés aux profils et aux attentes d'un large public ainsi que des animations.

Trois espaces peuvent accueillir le public :

- l'espace aquatique, au cœur de la structure, avec bassin balnéo intégrant de multiples jets de massage (avec également jacuzzi, sauna, hammam),
- l'espace forme, avec salle de cardio-training, dédié à la pratique d'activités dynamiques permettant de s'entraîner individuellement,
- l'espace bien-être qui offre deux salles appropriées pour des soins assurés par des professionnels, un spa, une salle de repos intérieure et une terrasse extérieure.

« Aquateil doit permettre de créer de nouveaux produits touristiques participant ainsi au développement et à la fréquentation du centre lui-même. Nous attendons également de fortes retombées pour les différents types d'hébergements présents sur notre territoire » ajoute Michel LAFON.

Aquateil

Le Moulin du Teil / 15290 Le Rouget
Tél. : 04.71.46.95.46 / Fax : 04.71.46.15.09
E-mail : aquateil@wanadoo.fr

Scénoparc iO : l'animal, la nature et l'homme...

Ni parc animalier, ni écomusée ou parc de loisirs, iO est un scénoparc qui a choisi d'évoquer de façon originale la relation millénaire entre l'homme et l'animal.



iO raconte l'étonnante histoire de la relation entre l'homme et les animaux qu'il a d'abord chassés puis domestiqués. Depuis les chasseurs du paléolithique jusqu'aux éleveurs du 21^{ème} siècle, le visiteur y découvre les liens singuliers et puissants qui unissent hommes et animaux.

Un investissement global de 5,5 millions d'euros

Le Scénoparc iO représente un investissement global de 5,5 millions d'euros (HT), dont 1,8 million en coût de construction, 1,2 million pour la scénographie et 430 000 euros en travaux paysagers.

Le Syndicat Mixte du Scénoparc iO a reçu le soutien financier de nombreux partenaires institutionnels et privés, dont celui du Conseil Général du Cantal qui a apporté 658 000 euros sur trois ans (2003 / 2005).

L'observation des animaux complétée par des Scénovisions

Le Scénoparc iO présente de nombreux animaux du monde entier ayant partagé la vie des hommes depuis des milliers d'années, mais également d'autres plus familiers comme la vache Salers, emblème de la région.

« L'observation des animaux est complétée par des Scénovisions. Il s'agit d'animations qui empruntent des techniques du théâtre et du cinéma pour entraîner les visiteurs dans un univers multi-sensoriel où l'affectif et l'émotion sont privilégiés » indique Pierre FOUILLADE, Conseiller Général, Maire de Valette et Président de la SEM du Scénoparc iO.

En complément, des yourtes abritent des films sur les grandes ruptures dans l'évolution de la relation Homme-Animal depuis la préhistoire. Enfin, de nombreux animateurs proposent des étapes ludiques et instructives sur l'ensemble du parcours.

Une vocation résolument pédagogique

« Depuis sa conception, le Scénoparc iO affiche une vocation résolument pédagogique tendant à l'enseignement plus général de la biodiversité et de la préservation de l'environnement. A côté des animations permanentes destinées à l'ensemble des visiteurs, sont proposées des animations réservées, dans un premier temps, aux enfants des écoles et des collèges » complète Charles RODDE, Président de la Communauté de Communes du Pays Gentiane et Président du Syndicat Mixte du Scénoparc iO.

Celles-ci sont construites autour d'un programme d'enseignement type « classe verte » avec, par exemple, construction d'un habitat paléolithique, apprentissage du feu, tissage, techniques de chasse ancestrales. Toutes ces animations seront adaptées progressivement, tant pour des classes maternelles que pour des groupes d'adultes.



Scénoparc iO

Valette / 15400 Riom-ès-Montagnes
Tél. : 04.71.78.21.52 - www.scenoparc-io.com

Ouvert tous les jours de Pâques à Toussaint
10 heures / 19 heures, en juillet – août
10 heures / 18 heures, les autres mois
Restauration sur place



RD 120 et 990 : deux liaisons d'importance pour l'ouverture du Cantal

Le budget 2006 du Conseil Général consacré à la voirie départementale représente plus de 43 millions d'euros, dont 31,5 millions d'euros en investissements pour les principaux chantiers d'ouverture vers l'extérieur. La collectivité départementale poursuit la modernisation de son réseau routier dans le cadre d'une volonté forte de désenclavement des principales communes et chefs-lieux de cantons... zoom sur les travaux en cours au niveau des « Quatre Chemins » ainsi que sur les sections Roquetorte / Louradou et Pont du Goul / Raulhac.

Suite à l'acte 2 de la décentralisation, la Route Nationale 120 a été transférée le 1^{er} janvier dernier de l'Etat au Conseil Général et rebaptisée à cette occasion Route Départementale 120.

RD 120 : les travaux d'aménagement débutent...

La RD 120 (Aurillac / Argentat / Tulle) est une priorité commune aux Départements du Cantal et de la Corrèze et fait actuellement l'objet d'études (Pont d'Orgon et virages de Montvert) destinées à fluidifier son trafic dans les prochaines années.

Depuis début juin, dans le cadre du Contrat de Plan Etat / Région 2000 - 2006 et sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, les travaux de mise à deux fois deux voies de la section Aurillac / Les Quatre Chemins (2,5 kilomètres) ont débuté et symbolisent cette volonté d'ouverture en direction de la Corrèze.

Ceux-ci se poursuivront jusqu'au premier semestre 2007, intégrant l'aménagement d'un giratoire à Lascanau. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à près de 4,4 millions d'euros (avec la participation financière de l'Etat, du Conseil Régional et de la CABA).

RD 990 / 600 : un itinéraire de première importance entre le bassin aurillacois et le nord de l'Aveyron

La RD 990 est une liaison stratégique pour le développement des cantons de Vic-sur-Cère et de Pierrefort (la RD 990 jusqu'à Raulhac et la RD 600

qui complète la liaison jusqu'au département de l'Aveyron, soit au total une longueur de 29 kilomètres).

Cet itinéraire a bénéficié d'un niveau élevé d'aménagement ces dernières années (depuis 1997, 14,6 millions d'euros ont été investis) et d'un engagement financier significatif du Conseil Régional.

Deux nouvelles sections sont actuellement en cours d'aménagement : Roquetorte / Louradou et Pont du Goul / Raulhac pour un montant global de 2,6 millions d'euros.

Lorsque celles-ci seront achevées, il restera à réaliser sur la RD 990 : la section Louradou / Vézac, la modernisation du Pont du Goul et enfin, la traverse de Raulhac. S'agissant de la RD 600, il conviendra de traiter la section Combourieu / Aveyron.

L'objectif du Conseil Général est de « boucler » l'aménagement de l'itinéraire en 2007, soit en dix ans et au plus tard en 2008 pour les chaussées définitives.





La Vallée du Lot et Cantal Tourisme à la conquête de la presse britannique

Les expériences menées depuis trois ans sur le marché britannique par l'Entente Interdépartementale de la Vallée du Lot (qui regroupe cinq départements : Lot, Lot-et-Garonne, Aveyron, Lozère et Cantal) sont particulièrement prometteuses.

Il s'agit en effet d'un marché prioritaire et fortement porteur pour le Cantal en raison notamment des lignes aériennes « low cost » qui se sont multipliées au cours des deux dernières années (Toulouse, Rodez, Montpellier et Nîmes) permettant ainsi de développer le segment de clientèle de court séjour au départ de Londres.

La prochaine étape sera de sensibiliser les relais d'opinion que sont les journalistes sur les atouts touristiques et gastronomiques de la Vallée du Lot.

Pour cela et afin d'assurer une transition des plus efficaces avec le marché qui aura lieu au printemps 2007 (présence de nombreux partenaires du tourisme et de l'agroalimentaire à Covent Garden), l'Entente Interdépartementale de la Vallée du Lot et les cinq

Comités Départementaux du Tourisme ont programmé une opération de séduction de la presse britannique à la fin du mois de septembre 2006 (présentation de la destination agrémentée d'ateliers de découverte et de dégustation en particulier autour des fromages).

Cette démarche sera accompagnée d'accueils presse thématiques (nature, patrimoine et gastronomie) sur les territoires dès l'automne. Cette stratégie devrait amener de plus en plus de touristes à venir découvrir les richesses de la Vallée du Lot, porte d'entrée sud pour le volcan cantalien.

Pour tout renseignement : Cantal Tourisme – 36, rue de Sistrières – 15000 Aurillac – Tél. : 04.71.63.85.00.



Le fabuleux destin du Viaduc de Garabit

La Maison du Cantal, positionnée sur l'aire autoroutière de Garabit, a été conçue comme un lieu d'accueil touristique consacré à la découverte des richesses patrimoniales, culturelles et naturelles du département.

Son panorama sur le Viaduc de Garabit en fait un site unique de l'A75. Mise en service en juillet 2003, sa gestion a été confiée à Cantal Tourisme par le Conseil Général, avec une ouverture au public cinq jours par semaine (dont les week-ends) en période de vacances scolaires (toutes zones confondues) et sept jours sur sept de 10 heures à 20 heures de début juin à mi-septembre pour la saison estivale (22 000 visiteurs accueillis lors de la saison 2005).

La saison estivale 2006 est marquée par la mise en place d'une nouvelle exposition, créée par l'Ecomusée de Margeride - Haute Auvergne, ayant pour titre : « Le fabuleux destin du Viaduc de Garabit ».

L'Ecomusée de Margeride - Haute Auvergne, concepteur de l'exposition, y présente l'histoire du Viaduc de

Garabit et les étapes de sa construction par le biais d'anecdotes et de photographies. Le travail de M. Léon Boyer, ingénieur cantalien, est particulièrement mis en valeur, ainsi que la prouesse technique de la construction d'un tel ouvrage d'art en 1884.

Clin d'œil au viaduc le plus médiatique de ce début du 21^{ème} siècle, celui de Millau, l'exposition se termine par une citation de M. Valadier, interrogé en 1938 par un journaliste parisien : « *Rappelez-vous, Monsieur, qu'on fait plus colossal que Garabit, maintenant, mais qu'on ne fera jamais plus parfait !* ».

Renseignements :

Maison du Cantal
Aire de Garabit – BP 30 073
15104 Saint-Flour Cedex
Tél. : 04.71.23.90.89.



Conseil Général des jeunes : bilan d'une première année de mandat

Le 9 juin dernier à l'occasion d'une réunion de travail décentralisée au Lioran (avec découverte du parcours aventure dans l'après-midi), le Conseil Général des Jeunes a définitivement arrêté les contours des projets à mettre en œuvre au cours de la seconde année de mandat.

En effet, si la première année a été volontairement consacrée à un travail de réflexion avec l'aide d'intervenants extérieurs, la seconde revêt un caractère très opérationnel.

Trois commissions pour trois projets :

- **Affaires Sociales et Solidarité** : mise en œuvre, en étroite collaboration avec les associations locales qui travaillent sur ce sujet, d'une action humanitaire en direction du Burkina Faso (financement, dans le cadre de diverses actions destinées à réunir des fonds, d'une campagne de vaccination suite à une épidémie de méningite),
- **Sport, Culture, et Loisirs** : à partir de différentes créations artistiques réalisées pendant l'année scolaire au sein des collèges, la commission ambitionne de valoriser l'image du département. Il s'agirait ainsi de concevoir une production artistique collective sur un seul support (le site du Lioran a été retenu),

- **Environnement et Patrimoine** : préserver la nature et garder nos rivières propres, tel est l'objectif de cette commission ! Il a été ainsi acté d'organiser une « journée propre » de nettoyage des berges d'une rivière associée à la découverte du milieu naturel. En complément, la réalisation d'un film sur le thème de la pollution en milieu aquatique est envisagée afin de sensibiliser l'ensemble des collégiens cantaliens.

Ce deuxième mandat démontre, si besoin était, que les conseillers généraux juniors souhaitent mettre en œuvre des projets très concrets, riches de sens, attachés à une triple dimension : humanitaire, artistique et environnementale. Une bien belle image de la jeunesse cantalienne !



Les Environnements Numériques de Travail

À l'occasion du colloque « RuraliTIC » qui s'est déroulé à Aurillac en mai dernier, le Président du Conseil Général, Vincent DESCŒUR et le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Gérard BESSON, ont signé une importante convention liée au développement des Environnements Numériques de Travail (ENT).

Ces ENT s'inscrivent pleinement dans le cadre du programme départemental : « CyberCantal 2^{ème} génération » et visent à permettre la mise en place d'une plate-forme de services qui offre un point d'entrée unique à l'ensemble de la communauté éducative.

Plus concrètement, les ENT peuvent être définis comme un portail de services personnalisés (services pédagogiques innovants) accessible, via le web, par l'ensemble des acteurs concernés (élèves, enseignants, parents, personnels de l'établissement...) et fournissant à chacun, en fonction de son activité :

- des outils (messagerie, espace de stockage d'information...),
- des contenus (ressources pédagogiques...),
- des services numériques (notes, absences, cahiers de texte, pages personnelles, emploi du temps...).

La mise en place de ce nouveau programme sera progressive sur trois ans et une première tranche de déploiement sera effective dès la rentrée 2006 (cinq premiers collèges cantaliens ont d'ailleurs été retenus sur proposition de l'Académie : La Jordanne à Aurillac, Murat, Pierrefort, Mauriac et Vic-sur-Cère). Un appel à candidatures sera lancé en 2007 avec un objectif de généralisation en 2008.





8^{ème} Festival International de Boogie Woogie de La Roquebrou (10, 11 et 12 août 2006)

Ce Festival est le fruit de passions communes de quelques hommes : passion conjugquée pour la musique et leur territoire... passion pour l'animation et l'envie de vivre des moments intenses... passion transmise au fil des mois et des années à l'ensemble des bénévoles et des festivaliers.

De par la qualité des concerts et des artistes qui se produisent, le Festival a pour ambition d'attirer des mélomanes mais aussi les artistes en herbe, ceux qui se sentent une âme de danseur ou de musicien tant le style de musique provoque l'adhésion au rythme !

Cette 8^{ème} édition est résolument dédiée aux femmes. Ainsi, treize d'entre elles (venues du

monde entier), toutes aussi talentueuses les unes que les autres, se produiront sur la scène du Festival de La Roquebrou, organisée pour l'occasion autour de trois pianos, deux écrans géants, deux podiums pour la danse, cinquante musiciens, chanteurs et danseurs issus de douze pays différents !

Renseignements : Office de Tourisme du Pays de La Roquebrou – Place de l'Eglise
15150 La Roquebrou – Tél./Fax : 04.71.46.07.97
Mail : ot.laroquebrou@wanadoo.fr
Site : www.boogie-laroquebrou.com.

La randonnée dans le Cantal

Dans le cadre de sa politique en faveur de la valorisation de l'environnement et du développement du tourisme d'espace, le Conseil Général du Cantal a entrepris en 1994 l'élaboration d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

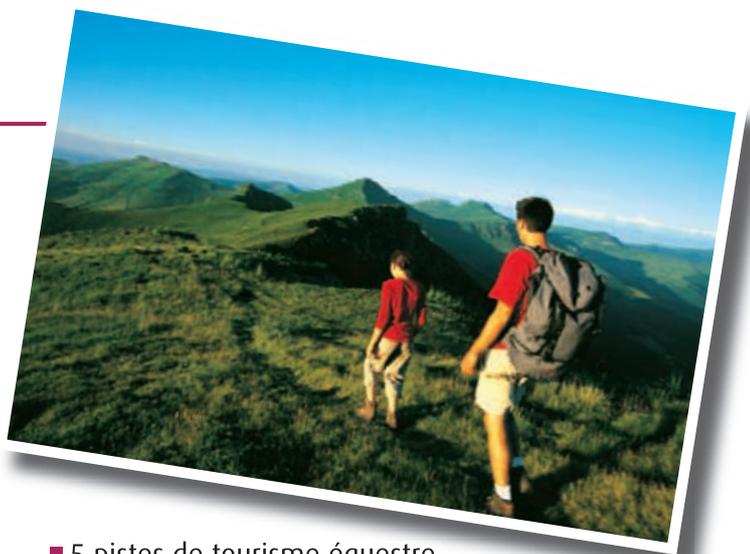
Selon la loi du 22 juillet 1983, les plans départementaux de la randonnée doivent répondre à deux objectifs :

- favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux par la pratique de la randonnée,
- protéger un patrimoine rural d'une richesse considérable : les chemins ruraux.

Ainsi, depuis dix ans, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a permis de qualifier et de diversifier le réseau d'itinéraires sur l'ensemble du territoire départemental.

Aujourd'hui, l'espace randonnée du Cantal se constitue de :

- 2 750 km de sentiers de petite randonnée au départ de la plupart des communes,
- 829 km de sentiers de grande randonnée (GR 4, GR 400, Saint-Jacques-de-Compostelle...),



- 5 pistes de tourisme équestre,
- 4 sites VTT dont deux possèdent le label site VTT / FFC / FFCT,
- la grande traversée du Massif Central à VTT (89 km).

Douze topo-guides de la collection départementale, disponibles dans les offices de tourisme référents, portent à la connaissance du public l'ensemble des itinéraires de petite randonnée pédestre inscrits dans ce plan départemental.

Pour tout renseignement :
www.cantal-randonnee.com

Session du 16 juin 2006 : examen du budget supplémentaire et rapports d'activité

A l'occasion de la séance du 16 juin dernier, l'assemblée départementale a eu le plaisir d'accueillir M. Jean-François DELAGE, Préfet du Cantal, à l'occasion d'un exercice désormais traditionnel : le rapport d'activité (de l'année écoulée) des services de l'État dans le Cantal.

Dans le même esprit, le Président du Conseil Général a rendu compte à ses collègues, par un rapport circonstancié (disponible sur simple demande), de la situation de l'institution ainsi que de l'activité des services départementaux et des organismes « satellites » au cours de l'année 2005.

D'autres points importants étaient à l'ordre du jour :

- la répartition du Fonds d'Équipement des Communes rurales et urbaines, en hausse de 10 % cette année, qui permet d'accompagner à hauteur de 2 600 000 euros les projets des communes cantaliennes,

21^{ème} Festival de Théâtre de Rue d'Aurillac (16 au 19 août 2006)

La 21^{ème} édition du Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac et le Rendez-vous des compagnies de passage se dérouleront du 16 au 19 août 2006.

Durant ces quatre jours, le Festival d'Aurillac ouvre toutes les rues, places, squares et alentours de la ville aux artistes de rue et à quelque 100 000 spectateurs pour offrir une programmation bouillonnante et ouverte sur l'international.

Depuis sa création en 1986, le Festival s'est attaché, en parallèle de la programmation qui compte une quinzaine de compagnies françaises et étrangères, à accueillir tous les artistes de rue qui souhaitent se produire à Aurillac.

Ce sont environ 500 compagnies qui se réunissent au travers du Rendez-vous des compagnies de passage et qui font du Festival d'Aurillac, un événement exceptionnel de création, de recherche et de diffusion artistique.



- le vote de crédits complémentaires concernant l'aide à la création, transmission, reprise et au développement des entreprises artisanales et commerciales portant l'enveloppe allouée à ce dispositif à une même hauteur qu'en 2005 (depuis début 2006, 293 dossiers ont déjà été traités pour un montant de plus de 1 755 000 euros),
- l'adoption d'un Schéma départemental des enseignements artistiques,
- l'examen du Compte Administratif 2005 et du Budget Supplémentaire 2006, qui est l'occasion de mesurer l'évolution des dépenses de la collectivité départementale et en particulier celle des dépenses de fonctionnement et d'établir quelques projections sur ce que pourrait être le Compte Administratif de l'exercice en cours.

Du 15 au 19 août, des rendez-vous professionnels et rencontres publiques alimenteront ces moments dédiés à la création.

En amont du temps fort, le Festival dévoile « Les Préalables » en accueillant du 9 au 15 août huit compagnies de la programmation à Aurillac et sur le territoire du Cantal, créant ainsi de nouveaux rythmes, de nouveaux regards et de nouvelles rencontres avec le public.

Renseignements : Festival d'Aurillac – Association Eclat - 20, rue de la Coste – BP 205 – 15002 Aurillac
Tél. : 04.71.43.43.70 – Fax : 04.71.43.43.71
E-mail : festival@aurillac.net – Site : www.aurillac.net.





AURILLAC
2006
DU 16 AU 19 AOUT

21^{EME} FESTIVAL INTERNATIONAL DE THEATRE DE RUE
PRODUCTION ECLAT - WWW.AURILLAC.NET

L'indispensable ouverture du Cantal par la RN 122

A l'occasion de la récente séance publique consacrée aux rapports d'activité des services de l'Etat et du Département ainsi qu'à l'examen du budget supplémentaire 2006, le Président Vincent DESCŒUR a rappelé avec détermination, en présence du Préfet du Cantal, que l'aménagement de la RN 122 constituait une priorité en matière d'ouverture de notre département.

En 2005, le Conseil Général et les Parlementaires cantaliens étaient en effet parvenus à obtenir de l'Etat la relance d'un Avant-Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) sur la RN 122, dont l'objectif est de permettre à terme la réalisation d'une véritable liaison nationale entre l'A75 et l'A20.

Cet APSI doit déboucher d'ici la fin de l'année sur la « livraison » d'un document technique synthétisant et hiérarchisant les principales opérations d'aménagement de nature à réduire de façon substantielle les temps de raccordement aux différentes autoroutes à partir notamment du bassin aurillacois.

Bien entendu, cet APSI n'est pas une fin en soi, même s'il constitue une première avancée non négligeable que le Cantal attendait depuis trop longtemps. Il devra être impérativement suivi d'effets et d'une programmation financière précise qui permette d'obtenir, dans un délai acceptable, de premières avancées significatives (contournements de bourgs, créneaux de dépassement...).

C'est tout l'enjeu de ces prochains mois, comme l'a rappelé le Président DESCŒUR, et l'Etat engagera à notre égard sa crédibilité en matière d'aménagement du territoire car le Cantal ne pourra se satisfaire d'une situation d'attente qui le fragiliserait inéluctablement.

Alors même que les délais de raccordement aux principaux axes sont stratégiques notamment dans le cadre d'une offre territoriale à destination d'investisseurs potentiels, il s'agit également d'une question de continuité territoriale ; aucune autre alternative satisfaisante ne s'offrant au Cantal pour rejoindre les grandes agglomérations interrégionales.

L'Etat devra apporter une réponse qui soit à la hauteur de cet enjeu majeur d'aménagement du territoire. Celle-ci vise à replacer le Cantal dans une situation d'équité face à d'autres territoires ayant bénéficié ces dernières années d'un traitement plus favorable, qui a depuis contribué à leur revitalisation.

Le Groupe de la MAJORITÉ DEPARTEMENTALE

*Retrouvez l'actualité
du Conseil Général sur
www.cg15.fr*

*Depuis le 1er janvier 2006,
plus de **100 000** internautes
se sont connectés
au site du Conseil Général*



Les finances locales en péril

En décembre 2005, nous avons proposé, lors de la réunion budgétaire du Conseil Général, la constitution d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir les éléments nécessaires à la connaissance précise :

- d'une part, du montant des charges générées par le transfert des compétences liées à l'acte II de la décentralisation et de leurs évolutions prévisibles,
- d'autre part, du montant des compensations assurées par l'Etat et de leurs évolutions prévisibles.

Notre proposition a été acceptée et la délibération du Conseil Général, en date du 15 décembre 2005, indique : « *Les principaux domaines d'investigation concernent les domaines des collèges (personnel ATOS), des routes et des personnels DDE, de l'action sociale (y compris l'APA et la Maison Départementale du Handicap), du financement du SDIS* ».

La Commission Permanente, réunie le 27 janvier 2006, a fixé la composition de la Commission comprenant quatre Conseillers Généraux, membres de la majorité départementale et deux membres du Groupe de l'Opposition (Jacques MEZARD et Yves DEBORD).

Elle a précisé l'objet de la mission et les domaines d'investigation :

- informations permettant d'apprécier l'ensemble des compétences transférées et les incidences financières correspondantes,
- évaluations des incidences financières, si possible à moyen terme, pour une projection des équilibres financiers, d'ici 2010, et mise en perspective des conséquences des dispositions législatives, dans la mesure où elles s'avèrent utiles à l'étude.

Elle a aussi fixé les modalités de fonctionnement :

- l'élection, en son sein, d'un Président et d'un Rapporteur, s'est déroulée lors de la première réunion, le 24 février 2006 (Président : Henri BARTHELEMY / Rapporteur : Yves DEBORD),
- sous l'autorité du Président, la Direction Générale des Services est chargée de préparer et d'organiser les travaux de la Mission : l'audition des responsables des services concernés du Département a eu lieu. Le cabinet spécialisé, chargé de la partie prospective, est retenu et va être bientôt à l'œuvre,
- durée de la Mission : six mois, l'expiration de son mandat étant fixée au 27 juillet 2006 mais sera sûrement prolongée.

Premier examen des conclusions, lors de la réunion du Conseil Général de septembre 2006. Mais, la norme de régulation prévue par le Gouvernement pour le budget 2007 de l'Etat, accroît les inquiétudes des élus.

Les collectivités au pain sec

Accusés par le Gouvernement d'aggraver les déficits publics, les élus locaux, droite et gauche confondus, se rebiffent.

« *Si nous pouvons partager l'objectif d'une meilleure maîtrise des finances publiques, les collectivités locales ne sont pas responsables des déficits publics* » écrivent les Présidents des Associations des Maires et des Régions de France (AMF et ARF) et de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

« *La maîtrise des dépenses publiques ne peut passer par une norme indicative de réduction des dépenses locales fixée au niveau national* » poursuivent Jacques PELISSARD (UMP), Alain ROUSSET (PS) et Claudy LEBRETON (PS).

« *Une telle norme remettrait en cause le principe de libre administration des collectivités et les fondements de la décentralisation* » ajoutent ces élus.

« *Dans un contexte d'effort global pour contenir l'évolution des dépenses publiques, la poursuite de l'accroissement des dépenses locales (3% par an ces cinq dernières années) peut devenir problématique* » indique le Gouvernement.

Parallèlement, l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales serait « *rendue progressivement compatible avec les normes de dépenses que s'impose l'Etat* » (un point de moins que l'inflation en 2007).

Dans la loi de finances initiale de 2006, ces concours représentent globalement 44,4 milliards d'euros (+ 2,4%) qui pourraient être amputés de 2 milliards d'euros dès 2007.

Pour les associations d'élus, cela relève d'un marché de dupes. Elles contestent notamment l'analyse du Gouvernement.

L'Etat s'endette « *pour assurer son fonctionnement* » alors que les collectivités, qui « *représentent 70% de l'investissement du Pays* », n'empruntent « *que pour investir* », font-elles valoir.

Elles déplorent d'autre part, que la pause annoncée par le Gouvernement en matière de transferts de compétences de l'Etat aux collectivités ne soit pas effective.

« *On ne fait pas de négociation à la hussarde à la veille d'une élection présidentielle* » souligne Jacques PELISSARD, le Président de l'AMF.

L'AMF, l'ARF et l'ADF demandent donc la reconduction du régime actuel pour l'année 2007.



cantal
AUVERGNE

8^e FESTIVAL INTERNATIONAL de
BOOGIE WOOGIE
de **La Roquebrou**

10-11-12
AOÛT
2006

RENSEIGN
col
bois.C

BOOGIE WOOGIE

Renseignements :

Office de Tourisme de La Roquebrou

Tél. / Fax : 04 71 46 07 97

Mail : ot.laroquebrou@wanadoo.fr

Web : www.boogie-laroquebrou.com



BOOGIE WOOGIE